

Mantes-la-Ville

Guide de la **RENTRÉE**



SOMMAIRE

- 3. Édito
- 4. Les écoles
- 6. Infos pratiques
- 8. Portail famille
- 10. La restauration scolaire
- 12. Les services périscolaires et extrascolaires
- 14. La Réussite éducative
- 15. École des sports



Direction des affaires scolaires et de l'enfance

Hôtel de ville- Place de la mairie
Tél. : 01 30 98 55 12

Guide de la rentrée 2026-2027

Édité par la mairie de Mantes-la-Ville

Directeur de la publication: Sami Damergy | Rédaction et conception : service communication |

Dépôt légal: juin 2026 | Impression : imprimerie RAS | Tirage: 3100 exemplaires.



Édito



Ingrid Oukili
Adjointe en charge du scolaire, de
l'enfance et de la petite enfance



Sami Damergy
Maire de Mantes-la-Ville

Chères Mantevilloises, chers Mantevillois,

Nous sommes heureux de retrouver vos enfants, de la maternelle au CM2, à l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire 2026/2027. Ce moment synonyme d'enthousiasme, de découvertes et de nouveaux défis pour les élèves, peut aussi susciter quelques interrogations chez vous, parents. L'objet de ce guide est de vous accompagner pas à pas et vous transmettre les informations essentielles sur les temps d'apprentissage et d'accueil périscolaire.

L'avenir de notre jeunesse est au cœur de notre action, nous agissons concrètement pour faire de l'école un lieu d'égalité et d'épanouissement. Notre grand

plan numérique se déploie ainsi chaque jour davantage dans les classes, offrant à vos enfants des outils modernes pour devenir les citoyens connectés et responsables de demain.

Cette réussite est collective. Elle repose sur un dialogue constant entre nos services, les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves. Elle s'appuie également sur l'engagement quotidien de nos agents municipaux, qui veillent sur vos enfants avec bienveillance à chaque instant de la journée. Enfin, pour que ce quotidien soit le plus agréable possible, nous poursuivons nos investissements pour moderniser, rénover et embellir nos

écoles.

L'ensemble des élus et les agents du service Enfance et Affaires scolaires restent pleinement mobilisés à vos côtés pour vous accompagner tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année scolaire, placée sous le signe de la réussite, de la sérénité et de l'avenir.

Les écoles



Écoles maternelles

- A Alliers de Chavannes**
Rue du 8 Mai 1945 // Tél. : 01 30 92 92 49
- B Armand Gaillard**
Rue Karl Marx // Tél. : 01 30 92 92 38
- C Guy de Maupassant**
Rue de Saintes // Tél. : 01 34 77 06 06
- D Les Merisiers**
Rue Jean Moulin // Tél. : 01 30 92 92 43
- E Les Plaisances**
Rue Jean Moulin // Tél. : 01 34 77 45 63
- F Les Hauts-Villiers**
1 bis, rue de la Mauldre // Tél. : 01 30 92 90 44
- G La Sablonnière**
Avenue du Mantois // Tél. : 01 30 92 90 45
- H Les Coutures**
Rue Max Pol Fouchet // Tél. : 01 30 92 91 01

Écoles primaires

- L Maupomet**
Rue Maupomet // Tél. : 01 30 92 90 43

Écoles élémentaires

- I Jean Jaurès**
2, place de la Mairie // Tél. : 01 30 98 41 30
- B Armand Gaillard**
Rue Karl Marx // Tél. : 01 30 92 92 39
- C Guy de Maupassant**
Rue de Saintes // Tél. : 06 50 39 70 80
- J Les Merisiers**
7, rue des Pyrénées // Tél. : 01 30 92 92 41
- K Les Hauts-Villiers**
46 bis, avenue de l'Yveline // Tél. : 01 30 92 90 30
- G La Sablonnière**
Avenue du Mantois // Tél. : 01 30 92 92 51

Collèges

- M Les Plaisances**
5, rue Jean-Moulin // Tél. : 01 34 77 25 40
- N La Vaucouleurs**
19, rue de la Lyre // Tél. : 01 30 92 42 44

Lycée professionnel

- O Camille Claudel**
21, rue de la Lyre // Tél. : 01 34 97 92 10



A 1
PAR

Infos pratiques



Les informations utiles !

Les inscriptions scolaires

Pour toute inscription scolaire présentez-vous à l'accueil de la mairie avec les pièces qui correspondent à votre situation.

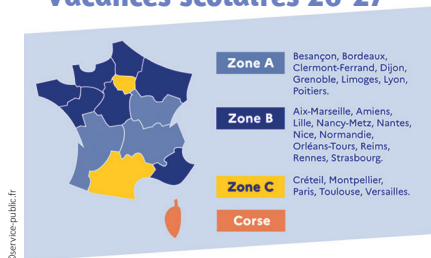
Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2024 ont lieu à partir du mois de février 2027 pour la rentrée 2027-2028.

Les tarifs des services municipaux*

- **Restauration scolaire** : un tarif unique par repas est appliqué.
 - **Services Périscolaires et Accueils de Loisirs** : les tarifs peuvent être ajustés pour les habitants de Mantes-la-Ville à partir de l'établissement de la CARTE PASS.
- Un tarif unique est appliqué pour les extra-muros.

* les tarifs municipaux sont consultables sur le site de la ville

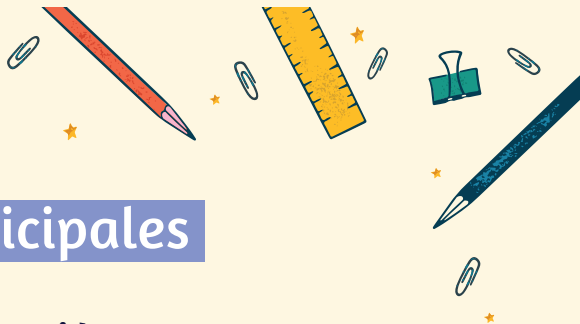
Vacances scolaires 26-27



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint		Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël		Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Vacances d'été		Samedi 3 juillet 2027		



Les aides municipales



La Carte Pass

La carte Pass Famille permet d'établir des tarifs ajustés des services périscolaires et extrascolaires en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Elle est établie lors de la première inscription et est renouvelée chaque année par le service enfance et affaires scolaires, via le Portail Famille.

La création et le renouvellement de la CARTE PASS nécessite la transmission de justificatifs relatifs à la composition familiale (documents d'état civil) et aux revenus de la famille (CAF et/ou avis d'imposition).

La famille s'engage à informer le service de tout changement.

En l'absence de CARTE PASS, le plein tarif sera appliqué.

L'aide CCAS

Aide au financement des repas des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.

L'aide du CCAS permet une réduction de la facturation des repas. Pour en bénéficier, la famille doit résider à Mantes-la-Ville et adresser une demande au CCAS.

La réduction est appliquée pour une période de trois mois renouvelable, selon la composition et les ressources de la famille.

Les documents originaux à fournir :

- Livret de famille
- Pièce d'identité / titre de séjour ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition

Suivant la situation (sortir les documents)

- justificatifs de ressources des trois derniers mois (selon la situation : fiches de paie, ARE, CPAM, CAF,..)

Portail famille



*Pour vous faciliter la vie,
pensez Portail Famille !*

Le Portail famille est un outil numérique, mis à la disposition des parents pour faciliter la communication avec le service enfance et affaires scolaires. Il permet de réaliser en ligne des démarches d'inscription aux services municipaux de restauration scolaires, d'accueils périscolaires et de loisirs.



A quoi me sert le Portail Famille ?

Le Portail Famille est la porte d'entrée pour toutes les démarches concernant la vie scolaire de votre enfant. Il vous permet :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• D'inscrire les enfants aux activités, de les consulter, de les modifier et de les annuler• De modifier et communiquer tout changement dans le foyer• De découvrir et recevoir les modalités réglementaires d'inscription grâce aux informations postées en ligne | <ul style="list-style-type: none">• D'entretenir un contact direct avec le service Enfance et Affaires scolaires en recevant informations et messages personnalisés• De télécharger ses factures et consulter son historique• De payer en ligne |
|---|--|



Tuto



L'INDISPENSABLE

1. Compléter la fiche sanitaire et transmettre le formulaire de décharge parentale
2. Vérifier et mettre à jour les informations de votre profil
3. Transmettre les documents nécessaires à l'établissement de la CARTE PASS
4. Demander l'ouverture des droits à l'inscription des activités dont vous avez besoin
5. Réserver vos prestations



Comment obtenir mes identifiants au Portail Famille ?

Votre espace personnel du Portail Famille est créé et vos identifiants sont communiqués par le service enfance et affaires scolaires lors de l'inscription scolaire de votre enfant.



Attention,

Une adresse mail de la famille est nécessaire pour la création du Portail Famille.

N'oubliez pas de noter votre identifiant et votre mot de passe !



**Portail
Famille**



Si vous avez besoin d'un espace pour l'utilisation du portail famille, adressez vous à France Services ouvert du lundi au vendredi :

Lundi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30,

mardi : de 13h00 à 19h00,

mercredi au Jeudi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30,

vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 16h00.

(Tél. : 01 30 98 55 40 - 60 rue Maurice Berteaux 78711 Mantes-la-Ville)

La restauration scolaire



Des repas adaptés à tous !

En fonction des effectifs et de l'organisation des établissements, deux à trois services peuvent être mis en place entre 11h30 et 13h30.



Toutes les semaines, des repas avec des produits bios, privilégiant les circuits-courts, sont servis dans nos assiettes.

A Mantes-la-Ville, une société assure la préparation et la livraison des repas. Une commission des menus, regroupant l'équipe du prestataire, les représentants de parents d'élèves, les élus de secteur et le service Enfance et Affaires scolaires, valide les repas proposés aux enfants.



Quel est le dernier délai pour inscrire mon enfant ?

La préparation des repas est planifiée. Pour éviter le gaspillage des repas et veiller à une organisation cohérente de la prise en charge des enfants, le dernier délai pour réserver ou annuler le repas de votre enfant se fait **tous les jeudis avant 16h30 pour la semaine suivante.**

À noter !

Aucun enfant ne pourra apporter son repas particulier pour convenance personnelle, sauf s'il est détenteur d'un Projet d'Accueil Individualisé Alimentaire (PAI) avec mention d'allergie alimentaire.



- Je réserve un repas > mon enfant vient > Je paie le prix du repas
- Je réserve un repas > mon enfant ne vient pas > Je paie le prix du repas *
- Je ne réserve pas de repas > mon enfant vient > Je paie le prix du repas + une majoration

CONSEIL : Pour ne pas avoir de majoration, pensez bien à inscrire votre enfant le jeudi avant 16h30 pour la semaine suivante.

** sauf sur justificatif médical*



1 600 repas
sont servis par jour, ce qui représente
la moitié des enfants scolarisés



L'ouverture de droit à ce service
est indispensable. En l'absence de droit ou-
vert, l'enfant ne pourra être pris en charge.



Un double choix protidique, carné ou végétarien est proposé aux enfants mangeant à la cantine. Quelque soit le régime choisi, la municipalité s'engage à servir des menus équilibrés et adaptés au développement de l'enfant.



C'est quoi ? le Projet d'accueil individualisé (PAI)

Ce document reprend, sur une année scolaire, les régimes alimentaires, aménagements d'horaires et dispenses de certaines activités pour un enfant atteint de troubles. Pour les enfants sous PAI alimentaire, un panier repas fourni par la famille est obligatoire (pour évi-

ter tout risque de contamination croisée). Un tarif sera facturé aux familles pour la prise en charge de l'enfant (encadrement et gestion de panier repas). Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du service Enfance et Affaires scolaires.

Les services périscolaires et extrascolaires



*Les accueils répondent à un
besoin de garde et d'activités !*

Les accueils périscolaires et extrascolaires répondent à un besoin de garde et d'activités, autour de l'école. L'ouverture de droits à ces services et leur réservation doivent être faites via le portail famille.

Les accueils périscolaires et l'étude surveillée

Ils se déroulent dans toutes les écoles de la ville à l'exception de l'école des Plaisances, où vos enfants sont accueillis à l'école maternelle des Merisiers. Pour l'école des Hauts-Villiers vos enfants sont accueillis par l'association La Garderelle.

Horaires du périscolaire

Ce service fonctionne toute l'année sur les périodes scolaires.



7H30 À 8H20

16H30 À 17H30

16H30 À 19H



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

ACCUEIL DU SOIR

(goûter* suivi d'activités de loisirs)

OU

(goûter* suivi d'activités de loisirs)

**Etude surveillée pour
les élémentaires de 17h à 18h**

(* Le goûter est fourni)



Les accueils de Loisirs (Mercredi et Vacances scolaires)

Le centre de loisirs des Alliers de Chauvannes accueille les enfants de 3 à 6 ans, et celui de la Ferme des Pierres de 6 à 11 ans.

Ces deux structures sont ouvertes les mercredis et du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires. L'arrivée des enfants se fait entre 7h30 et 9h et leur départ entre 17h et 19h.

Tout au long de la journée, différentes activités sportives et culturelles sont proposées, sur différentes thématiques. La programmation est communiquée via le portail famille.

Pour les 2 structures, l'accueil se fait exclusivement à la journée et inclus le déjeuner et le goûter.



CONTACT

ALSH Ferme des Pierres

Tél. : 01 30 98 41 80

Les Alliers de Chauvannes

Tél. : 01 89 29 33 11 / Tél. : 06 32 64 51 48



- Je réserve > mon enfant vient > Je paie
- Je réserve > mon enfant ne vient pas > Je paie *
- Hors délai, je n'ai pas pu réserver > mon enfant vient > Je paie + une majoration
- J'ai pu réserver après le délai d'inscription > mon enfant ne vient pas > Je paie + une majoration

** sauf sur justificatif médical*



Attention,

En l'absence de réservation, la prise en charge de l'enfant nécessite que le droit au service ait été ouvert et un accord formalisé du détenteur de l'autorité parental.

La Réussite Éducative



Donner une chance à tous !

Présent sur Mantes-la-Ville depuis 2006 à destination des enfants de la ville, c'est un réseau de partenaires qui œuvre ensemble pour le bien-être des enfants et de leurs familles. L'enfant peut être orienté soit par volonté des parents, soit suite à la demande de l'établissement où il est scolarisé.

Ce programme propose :

- Une aide au diagnostic de la situation de l'enfant ou du jeune et de sa famille,
- Un accompagnement de l'enfant ou du jeune dans le cadre d'un parcours de réussite éducative avec deux accompagnateurs de suivi éducatif,
- Un soutien humain, matériel en lien avec le parcours élaboré.

60 rue Maurice Berteaux,
Tél. : 01 30 98 82 44

Les actions :

EN MATERNELLE

Ateliers Cirque

Ouverture culturelle et développement corporel.

EN ÉLÉMENTAIRE

Accompagnement scolaire individualisé

Deux soirs par semaine de 16h30 à 18h est proposé un temps de travail autour du jeu, et un soutien à la méthodologie.

AU COLLÈGE

Accompagnement scolaire individualisé

Tous les mercredis après-midi de 13h30 à 16h30 est proposé un temps pour travailler la confiance en soi et la méthodologie.

Collégiens et lycéens « mesure de responsabilisation »

En partenariat avec les collèges, le programme Réussite éducative propose une prise en charge du jeune exclu une journée, 3 ou 5 jours, avec la mise en place d'un emploi du temps spécifique.

Collégiens et lycéens « Théta art éducation »

Deux soirs par semaine de 16h30 à 18h est proposé un temps de travail autour du jeu, et un soutien à la méthodologie. Les premières semaines de vacances scolaires, du lundi au vendredi. Travail sur la relaxation, la gestion des émotions.

École des sports



Découvrir le sport dès le plus jeune âge !

L'école municipale des sports propose une pratique multisports à tous les jeunes mantevillois, âgés de 4 à 11 ans, qui peuvent bénéficier d'une initiation/découverte tous les mercredis en période scolaire.

Ils peuvent ainsi **s'essayer à différents types de sports** : sports collectifs, sports de raquettes, jeux d'opposition, jeux athlétiques... Les activités, encadrées par des éducateurs sportifs, sont proposées à raison d'un sport par séance, sous forme de cycles de 6 à 9 séances. **Cela permet aux enfants d'avoir une pratique sportive à tarif modéré.**



La première séance est gratuite, pour voir si l'enfant veut vraiment s'engager, il peut ensuite se désister si cela ne lui convient pas.

Les inscriptions ont lieu à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouverture habituels.

Plus d'informations au 06 31 48 78 44.



Coût adhésion

71€ ou 81€
pour l'année (selon l'âge de l'enfant)



Quand ?

Le mercredi matin ou après-midi



Où ?

Dojo du Stade Aimé Bergeal ou École Maupomet



Qui ?

Enfants de 4 à 11 ans

*« Nous n'héritons pas de la terre
de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants. »*

Antoine de Saint-Exupéry



www.manteslaville.fr